



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

20 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

20 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

OBJET

**Compte administratif
camping 2017**

Pour : 16

Contre : 3

Abstentions : 4

**Mme le Maire n'a pas pris
part au vote**

Transmise en sous-
préfecture le 30 MARS 2018

Reçue en sous-préfecture
Le 30 MARS 2018

Publiée le 30 MARS 2018

Notifiée le 30 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Camille CRONIER, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN, Lionnel LAFONTAINE, Alain DENIMAL, Guy PETITBON, André RIETZ, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL Caroline PARATRE, Katia MERLEN.

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Yves MARRE donne pouvoir à Jacqueline GALEAZZI
Nasser OUDJIT donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à André RIETZ
Stéphane Le PECULIER donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaite Caroline VILLANUEVA

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - CAMPING

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Michelle LUCARAIN, Conseillère Municipale, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Mariannick MORVAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, LE MAIRE
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE**

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer, tel que précisé ci-dessous.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		103 837,68	0,00	3 660,18	0,00	107 497,86
Opérations de l'exercice	17 053,60	7 248,45	300,00	2 429,44	17 353,60	9 677,89
Totaux	17 053,60	111 086,13	300,00	6 089,62	17 353,60	117 175,75
Résultat de clôture		94 032,53		5 789,62		99 822,15
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	17 053,60	111 086,13	300,00	6 089,62	17 353,60	117 175,75
Resultats définitifs		94 032,53		5 789,62		99 822,15

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

